

LOCATION - TY AN AOD Lauberlac'h

Demande à déposer au service Culture/Vie associative (Espace Avel Vor)
(au moins 15 jours avant la date de la manifestation)



CONTRAT

Date de la manifestation

le de h à h Nbre de personnes :

Entre la Commune de PLOUGASTEL-DAOULAS,
représentée par Monsieur Dominique CAP, Maire,
et l'association ou organisme :

.....

Siège

N° Police d'Assurance

(joindre obligatoirement une photocopie du contrat d'assurance
"responsabilité civile" de l'association)

représentée par M./Mme.....

au titre de.....

Adresse

.....

Tél.

E-mail

Il a été convenu ce qui suit
La Commune de PLOUGASTEL-DAOULAS
loue la salle suivante :

Local de Lauberlac'h «Ty an aod»
(réservé exclusivement aux associations communales)

pour :

Assemblée générale

Réunion

Repas

Autre :

En cas de problème technique sur une salle
durant le week-end APPELER LE 06 85 70 41 52

CONDITIONS DE LOCATION

- Pour toute location, dépôt d'un **chèque de garantie de 100 euros à l'ordre du Trésor Public.**
- Pour les associations communales : location gratuite.
- La clé pour l'accès au local est à retirer au service Vie Associative à l'Espace Avel Vor et à restituer à l'issue de l'occupation.
- Le locataire devra s'assurer pour les biens lui appartenant, pour les dommages causés au tiers ou pouvant engager sa responsabilité en tant que locataire aussi bien dans les locaux de la salle municipale que dans les abords immédiats.
- Le locataire s'engage à prendre en charge, tout dommage pouvant résulter de l'organisation ou du déroulement de la manifestation survenant aux biens mobiliers et immobiliers du fait des organisateurs, de leurs employés (salariés ou pas) et de toutes personnes assistant ou participant à la dite réunion.
- Les locaux sont mis à la disposition des organisateurs en état de propreté. Dès la fin de la manifestation, le locataire devra assurer la remise en état des lieux et évacuer lui-même les déchets éventuels.
- Le locataire déclare accepter les termes de la location, après avoir pris connaissance du règlement d'occupation de Ty An Aod Lauberlac'h, des tarifs éventuels de location et des cautions fixées par le Conseil Municipal de Plougastel-Daoulas.

Date de la demande :

Signature du locataire :

(précédée de la mention "Lu et Approuvé")

Cadre réservé à l'administration

Observations :

.....

OUTLOOK COURRIER BOOKY

Fait à Plougastel-Daoulas, le
Pour le Maire, l'Adjoint(e) délégué(e) aux Affaires Culturelles et Associatives